



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 25 mars 2014, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 45'000.— ; relatif au versement d'une indemnisation pour solde de tout compte du gérant de l'Auberge communale de Carouge ; De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2014 en dépense supplémentaire, rubrique 05.318 ; De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

(DA106-2014) Décision prise par 24 oui, 1 non et 3 abstentions

Le délai pour demander un référendum expire le 12 mai 2014.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :
Anne Hiltpold